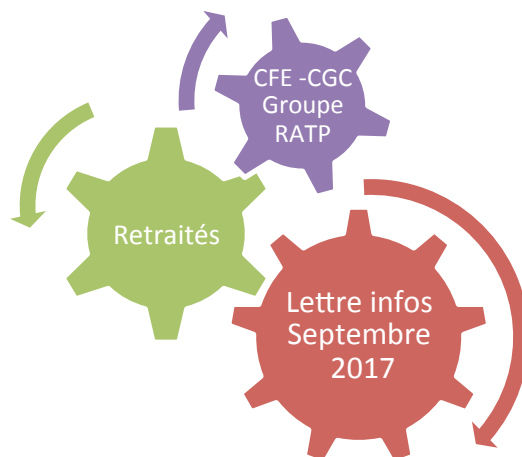




N°40

Mesdames, Messieurs, Chers Collègues,

Au sommaire de la lettre de septembre 2017, des informations :

- la RATP,
- le conseil d'administration de la CCAS du 30 juin 2017,
- le conseil d'administration de la RATP du 31 août 2017,
- la séance du CRE du 19 mai 2017.

N'oubliez pas d'inscrire dans vos agendas notre prochaine réunion des retraités prévue le lundi 30 octobre 2017 de 9h à 12h, à LYBY Salle A 1153.

Amicalement.

Jean-Marc GRISONI



QUELQUES INFOS DE LA RATP

13/06/2017 : 4ème audience Don de jours - 05/07/2017 : Pluri Don de jours.

Ce premier protocole issu de la loi du 9 mai 2014 permet à tous les salariés, avec l'accord de l'employeur, de renoncer à des jours (repos/congés) pour en faire bénéficier un autre salarié dont un proche (défini dans l'accord) est atteint d'une pathologie nécessitant sa présence. Le protocole définit dans le détail les modalités de mise en place de ce dispositif qui repose sur la solidarité de tous les salariés. Ce don impacte plus les salariés que l'entreprise qui garantit l'accord et met à disposition des outils RH dédiés. En ce sens les OS co-rédactrices du protocole entendent valoriser cette démarche et souhaitent co-gérer le processus et le fond mutualisé. La CFE-CGC a signé cet accord le 12/07/2017 avec l'UNSA et SUD

19/06/2017 : Commission de suivi relative à l'accord « Expérimentation de nouveaux dispositifs d'aménagement et d'organisation du temps de travail contribuant à la qualité de vie au travail »

Recrutement à temps partiel de machiniste-receveur :

au 18/04/2017, sur 2527 CV reçus, 1333 ont été retenus en sélection. Or, aucun candidat n'a fait part de sa volonté d'exercer le métier de machiniste-receveur à temps partiel. GIS ne sait pas l'expliquer. Ils n'ont pas eu de questions sur l'organisation du temps partiel. GIS va relancer d'ici fin d'année la communication sur ce sujet de façon spécifique.

28/06/2017 : Commission de suivi du protocole d'accord relatif à la mise en place d'une Protection Sociale Complémentaire d'Entreprise (PSCE)

Au sein de la Mutuelle MPGR, les contrats groupes obligatoires sont plus nombreux que les contrats individuels (la plupart sont des retraités). Il a été constaté, pour la première fois, une baisse des personnes s'acquittant des cotisations avec option (le montant de la cotisation optionnelle serait-il trop élevé pour les personnes ?).

Les constats suivants ont été faits :

- Baisse de 1,9% des dépenses globales (à titre d'exemple, la mutuelle enregistre une baisse globale de 1 million d'euros des dépenses de prestations santé).
- Tous les ans sont dépensés 600 000 euros au titre de l'action sociale.

- Par ailleurs, bien que les coûts de gestion soient bien maîtrisés, il est à prévoir une augmentation de ceux-ci au regard de nombreuses actions qui sont à mener au sein de la mutuelle (notamment une plus grande professionnalisation des postes et la mise en place de process liés aux nombreux contrôles auxquels est soumis la mutuelle). La mutuelle précise que les coûts de gestion sont situés à un bon niveau par rapport aux autres mutuelles.
- Ont été constatés des résultats équilibrés pour le contrat groupe RATP et le contrat individuel.
- L'absence d'augmentation de la cotisation pour les retraités a été mise en avant et ce, en fonction de leur âge, en effet, la solidarité intergénérationnelle est toujours mise à l'honneur.

Enfin, GIS a indiqué, dans une volonté de grande transparence, que la prochaine commission de suivi sera informée des motifs d'une éventuelle évolution du montant de la cotisation.

- **Sur les conflits collectifs :**

Avait été constatée de 2012 à 2015 une augmentation du nombre d'alarmes sociales.

Précédemment, certaines unités étaient submergées par le nombre d'alarmes sociales déposées. En 2016, on est revenu à un niveau raisonnable, il y a eu un recentrage sur le principe de l'alarme sociale. Le taux est quand même élevé, on s'interroge sur un problème de communication entre la Direction et les OS. Quid d'une évolution du dispositif ? A voir dans l'avenir. BUS demeure le département où il y a le plus d'alarmes sociales, mais le nombre est largement en baisse (149 en 2016 alors qu'il y en a eu 267 en 2015) contrairement à ce qui a été constaté à Métro/RER et CML. Le thème des alarmes sociales le plus récurrent concerne l'application du statut RATP et la réglementation (89 alarmes sociales sur cette thématique en 2016). Le taux de désaccord est supérieur à 70% suite aux alarmes sociales.

- **La conflictualité :**

Il y a légèrement moins de préavis en 2016 (34 en 2015 et 31 en 2016). Il a été constaté plus de préavis au niveau de l'entreprise : 68%. Le thème le plus important dans les préavis est la thématique de la rémunération. Il y a certes moins de préavis mais il y a eu plus de mobilisation. Enfin, il a été constaté que les mouvements spontanés sont beaucoup moins nombreux : en 2016 : 3 (13 en 2014 et 5 en 2015).

Point sur les instances RATP

- **CA :**

Claire JEUNET-MANCY précise que lors du CA du 30/06/2017, il n'y a pas eu de décisions stratégiques. Il y a eu un point général sur les filiales. Elle indique également que le STIF a

adopté un projet de délibération dans lequel il est indiqué la suppression de la contribution du STIF. Ainsi, un projet d'avenant n°7 au contrat STIF a été transmis la veille aux administrateurs sans explications particulières. Ce projet d'avenant prévoit une réduction de la contribution versée par le STIF à la RATP de 56 M€ s'échelonnant de 2017 à 2020 en raison de la nullité de l'impôt sur les sociétés pendant la durée du contrat et l'engagement de la RATP à investir 14 M€ supplémentaires en 2016. Il a été acté au CA que le projet d'avenant n'était pas adopté.

Lors du CA, le problème sur la billettique a été évoqué: dans le contrat STIF, un système de gouvernance du STIF sur la billettique est prévu. STIF voudrait garder la main mise sur la billettique tout en laissant la responsabilité de la conception à la RATP.

Claire JEUNET-MANCY pense qu'il est nécessaire de se mettre rapidement en ordre de marche pour l'ouverture à la concurrence dans le respect du dialogue social et de l'encadrement. Il faudra délivrer les bons messages rapidement.

- **CRP :**

Catherine LE CORRE précise que lors du CA du 22/06/2017, l'approbation des comptes 2016 a été soumise au vote des administrateurs présents. Sur les 22 administrateurs présents et pouvant voter, il y a eu 7 votes *contre*, 1 vote *pour* et 14 abstentions. Tout en s'interrogeant sur les conséquences de ce vote a priori défavorable, il a été conclu en séance à la non approbation des comptes. Catherine LE CORRE indique que le vote *contre* a été justifié par l'absence des documents, beaucoup de questions sont restées sans réponses nécessaires à la bonne compréhension des chiffres transmis. Catherine LE CORRE précise que par mail du 28/06/2017, le Président du CA a indiqué que la délibération concernant les comptes avait, en réalité, été approuvée. Le CA comprenant 24 membres, il faut donc 16 votes *contre* pour faire jouer l'opposition telle que prévue. Faute d'opposition à ce niveau (7 votes *contre* seulement au dernier CA), la CRP considère que les comptes ont été approuvés. Les « abstentions » ne peuvent s'analyser comme des votes contraires (par définition, l'abstention s'exclut de la catégorie des « votes »). Le président du CA a précisé que le PV du Conseil du 22 juin inclura donc, en accord avec les tutelles, cette conclusion d'approbation des comptes 2016 même si en séance l'analyse du vote avait pu être autre.

Nominations / Mobilités

A compter du 1/07/2017, Mme Claudine SCHULTZ est nommée Directrice du centre bus des Quais de Seine,

A compter du 1/07/2017, Mme Almudena BESNIER est nommée Directrice du centre bus de Saint-Denis

A compter du 1/07/2017, M. Yves GUEGUEN est nommé Directeur de la ligne 6.

A compter du 1/07/2017, Mme Eléonore LACROIX est nommée Directrice du département EDT.

A compter du 10/07/2017, M. Jean-Louis HOUPERT est nommé Directeur du département VAL.

➤ **Labellisation S3A**

Démarche de labellisation S3A pour le Khéops de Bourg la Reine et le centre bus Seine Rives Gauche

A l'initiative de la mission coordination de la prévention de SEC (MCP), le Khéops de Bourg la Reine et le centre bus Seine Rives Gauche entament la démarche de labellisation S3A en organisant une première session de formation le 28 juin prochain, en collaboration avec la mission accessibilité.

Ce projet est le résultat d'une réflexion menée initialement entre la MCP et la mission accessibilité.

S3A, qu'est-ce que c'est ?

Le S3A (symbole d'accueil, d'accompagnement et d'accessibilité) est un pictogramme destiné à être apposé sur des guichets, des lieux de passage, des produits ou des documents rendus accessibles aux personnes handicapées mentales.

Il a été développé conjointement par l'Unapei et l'Afnor et normalisé en mai 2000. Pour pouvoir l'utiliser, les entreprises ou les organismes doivent obtenir une labellisation accordée par l'Unapei

➤ **L'ADO et la société d'exploitation des tramways d'Algérie : l'aventure continue**

Après Alger, Oran et Constantine, la Setram, la société d'exploitation des tramways d'Algérie du Groupe RATP, fait de nouveau confiance à l'ADO*. Depuis plusieurs mois, les cinq membres de l'équipe tramway sont entre Paris et Sidi Bel Abbès où le tramway sera mis en service le 5 juillet prochain.

La mission débute en décembre 2016, avec les formations « management » et « régulation » des agents de maîtrise transport. S'en est suivi, pour ces encadrants, une formation « reconnaissance de ligne ». Grâce au transfert de compétences de l'équipe ADO, aujourd'hui ils forment à leur tour les conducteurs.

En parallèle de ces formations, l'équipe réalise le suivi des essais constructeurs, puis devra mener la marche à blanc prévue à partir du 18 juin. L'équipe travaille aussi sur la réglementation ferroviaire, qui est revue dans son intégralité, permettant une mise à niveau et une harmonisation sur l'ensemble du réseau actuel et à venir de la Setram.

Forte de son succès, l'équipe tram s'est vue confier deux missions qui n'étaient pas au programme. Ainsi, elle a accompagné la Setram sur du conseil en ressources humaines, et sur les métiers station et contrôle. Puis, en amont des formations constructeurs, l'équipe a commenté et validé l'ensemble des supports de formation.

Ces différentes missions sont réalisées grâce aux compétences de cette équipe d'expérience mais aussi grâce à quelques agents des tramways T1, T2 et T3 et du centre bus de Saint-Maur-Créteil qui se sont mobilisés pour lui prêter main forte.

Les équipes de l'ADO réalisent leurs missions d'assistance technique dans le monde entier. Lors de ses missions en Algérie, l'ADO travaille en partenariat avec RATP Dev. Un partenariat bientôt reconduit puisque le travail de l'ADO avec la Setram est loin d'être fini. Le tramway de Ouargla sera mis en service le 1er novembre 2017 puis les tramways de Setif et Mostaganem verront le jour en 2018. L'équipe tramway de l'ADO gardera un pied en Algérie encore plusieurs mois...

➤ **Des travaux finis avant l'heure à Montparnasse**

Les travaux de déconstruction puis reconstruction des quais de la ligne 4 à la station Montparnasse – Bienvenüe sont finis avec 12 jours d'avance.

Comme dix autres stations de la ligne 4, Montparnasse – Bienvenüe nécessitait une fermeture longue pour effectuer les travaux de mise à niveau des quais. Ces travaux, pénalisants pour les voyageurs et mobilisant un grand nombre d'exploitants pour la canalisation et l'information, étaient rendus nécessaires à cause d'une structure insuffisante du quai pour supporter la pose des futures façades de quai.

Une configuration propice du site, confirmée au moment de la déconstruction et l'application de la méthode de reconstruction par « prédalle » utilisant seulement quatre trains de travaux, aura permis de procéder au bétonnage du quai dans la nuit du 9 mai.

Grâce à ces travaux à grande vitesse, la station a rouvert aux voyageurs le 19, avant la date initialement prévue du 31 mai.

Répondant à la demande ambitieuse de la conduite de projet MOP, la maîtrise d'œuvre ING a su maîtriser à la fois la qualité de réalisation et les délais de réouverture contraints de la station. Bien relayée par le département COM cette réouverture anticipée a permis de faciliter grandement le travail des agents de SEM et MTS durant le week-end prolongé de l'Ascension.

➤ **L'atelier de Charonne s'adapte à ses nouveaux trains**

Depuis le 14 juin, l'atelier de Charonne dispose d'une nouvelle position de garage. Cet aménagement s'inscrit dans le cadre du projet d'adaptation des infrastructures pour l'acquisition de douze rames MF01 supplémentaires, dont deux trains pour la ligne 2, dans le but d'augmenter l'offre de transport en réduisant l'intervalle en heure de pointe de 115s à 110s.

Cette nouvelle position de garage permet d'offrir plus de souplesse d'exploitation. Elle a nécessité en particulier la pose d'une protection grillagée afin de protéger les conducteurs et le matériel roulant des jets de projectiles fréquents depuis la voie désaffectée de la petite ceinture longeant l'atelier.

Ce projet a été conduit par le département MOP, avec le département ING pour la maîtrise d'œuvre et MRF pour l'étude d'aménagement initiale et pour avoir permis la condamnation de 2 voies sur les 3 de l'atelier durant les travaux (10 semaines).

Conseil d'administration de la CCAS - 30 juin 2017

Vous trouverez ci-joint notre déclaration sur le pouvoir d'achat des retraités

Déclaration préliminaire, de la liste d'union CFE-CGC Groupe RATP - UNSA.

"...De réforme en réforme, le pouvoir d'achat des retraités ne cesse de se dégrader. Le calcul des pensions sur les prix, remplaçant le calcul sur les salaires dès 1987 dans le privé, puis en 2004 pour la fonction publique et en 2006 à la RATP, a constitué une catastrophe pour nombre de retraités.

Ainsi, de 2003 à 2014, les pensions progressaient de 17,9 %, tandis que les salaires moyens, eux, progressaient de 24,8 % et le SMIC de 32,6 %. Les retraités subissent également, depuis 2013, l'instauration de la taxe de 0,3 % de contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie (CASA), la perte de la demi-part réservée aux veuves et veufs ayant élevé un enfant, la fiscalisation de la majoration de 10 % de la pension pour les personnes ayant élevé au moins trois enfants. Il faut rajouter le blocage de régimes complémentaires.

Ajouté à tout cela, depuis le 1er janvier 2015, 400 000 retraités sont passés d'un taux réduit de 3,8 % de CSG à un taux de 6,6 %. Sur les vingt dernières années, on peut estimer une perte à environ 20 % du pouvoir d'achat pour l'ensemble des retraités.

Et maintenant, le nouveau Président, M. Macron, a dans son programme une augmentation de 1,7 point du taux de la CSG pour 60 % des retraités. C'est plus de 20 M€ qui seraient ainsi prélevés sur leur pouvoir d'achat, et ce à partir de 1 200 € de revenus mensuels. Est-ce que percevoir une pension de ce niveau en fait un riche ? C'est, de plus, ignorer que les retraités, même les plus modestes, contribuent quand ils le peuvent aux dépenses de leurs petits-enfants, de leurs enfants, souvent eux-mêmes confrontés au chômage ou aux charges familiales. Pour une partie d'entre eux, ils participent aussi aux frais de soins ou de placement de leurs parents.

C'est négliger que la CSG, contrairement aux cotisations maladie des actifs et à la part patronale, n'ouvre aucun droit en contrepartie. Depuis 1991, date de la création de la CSG, la part des cotisations maladie dans le financement de la sécurité sociale est passée de 86,8 % à 67,3 %, alors que la part de l'impôt incluant la CSG est passée de 4,9 % à 28,6 % ...

Avec la CSG, elle devient une variable d'ajustement du budget de l'État et deviendra nationalisée de fait. Nous considérons déjà que la mise en place de la protection universelle

maladie de 2016 a des conséquences néfastes sur notre caisse de sécurité sociale de la RATP, et ces orientations nous occasionneront de nouveau un problème de financement de notre régime pouvant aller à la dislocation de celui-ci, alors que nous tentons de le sauvegarder.

Il faut rappeler que les retraités n'ont jamais financé l'assurance maladie depuis la création de la sécurité sociale. La CSG payée par les retraités finançait la dépendance. C'est donc une remise en cause du socle social.

Sur les retraites, le nouveau président accorderait 100 € aux pensionnés touchant 800 € par mois. Il écrit que 900 € par mois permettrait de vivre « dans la dignité ». Qui peut vivre dans la dignité avec 900 € par mois, alors que seuil de pauvreté est reconnu à 1 008 € par mois ?

Maintenant, on nous dit que 80 % des retraités seront exonérés de la taxe d'habitation ! Il nous est indiqué que les retraités, comme les salariés d'ailleurs, percevant moins de 1 666,66 € (20 000 € de revenu fiscal de référence par part fiscale) seraient exonérés de la taxe d'habitation, pour un couple c'est 3 800€.

Cela touchera, encore une fois, une grande partie des retraités de la RATP, dont les pensions directes moyennes sont de 2 275,40 € (chiffre du rapport d'activité de la CRP de 2015) et seront, pour beaucoup, taxés deux fois...

Les pensions de retraite ne sont pas une allocation de solidarité, une aumône. La pension est le résultat des cotisations payées tout au long de la vie professionnelle, des richesses qui ont pu être créées pendant ce temps. Il s'agit d'un droit à une pension relative à la reconnaissance de la qualification.

Nous avons « participé aux avancées sociales », comme nous l'a écrit M. le Président lui-même. Cette contribution au redressement du pays depuis 1945 s'est concrétisée dans le socle social : la sécurité sociale, avec un système de retraites fondé sur la répartition à prestation définie...

S'agissant de l'aide à l'autonomie, nous considérons que les pouvoirs publics doivent permettre le libre choix pour les personnes et leur entourage. Actuellement, le manque de structures d'hébergement pour personnes âgées dépendantes est avéré, de même que l'insuffisance du financement du secteur et de la valorisation des professions médico-sociales.

D'autre part, il est scandaleux de faire supporter aux familles le financement de la perte d'autonomie, notamment par la vente du patrimoine lorsqu'il existe, et de privilégier le recours à l'assurance privée individuelle. Cela limite donc sévèrement le choix de l'accueil institutionnel.

Quant aux services à domicile, le financement laisse également à désirer du fait de la faiblesse de l'APA, alors même que le secteur est un réservoir potentiel d'emplois. Nous

considérons que l'aide à l'autonomie devrait être prise en charge par la sécurité sociale, par une extension du domaine de l'assurance maladie, par un nouveau modèle économique basé sur les principes du service public et non pas d'un "social business".

En matière de santé, pour les soins essentiels, nous voulons que la prise en charge soit réalisée dans le cadre de la sécurité sociale. Nous craignons que « ces risques essentiels » ne soient pris en charge que par les mutuelles. Madame la présidente, monsieur le représentant de l'État, nous vous demandons de faire suivre auprès des ministères compétents..."

Vous trouverez ci-dessous un résumé du dernier CA et les interventions de notre administratrice Claire JEUNET MANCY.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 31 août 2017

Déclaration CJM sur les comptes semestriels consolidés 2017

Le GROUPE RATP de manière globale :

Le chiffre d'affaires du Groupe RATP est en légère hausse de 1,1 % par rapport au 30 juin 2016.

Le RNPG Groupe est en hausse de 45,2 M€ principalement du fait des éléments fiscaux retenus et d'une charge d'impôts ramenée à zéro sur la durée du contrat en cours avec le STIF.

La part des filiales dans le CA consolidé est stable (20,7 %)

Comme en 2016, les résultats des filiales sont assez contrastés.

RATP DEV :

Pour mémoire, les résultats semestriels 2016 étaient en retrait par rapport au budget et en baisse par rapport à juin 2015.

Par rapport à juin 2016, les résultats semestriels 2017 traduisent une augmentation modérée du CA (573 M€), une légère amélioration du taux de rentabilité et du RNPG récurrent.

D'autres indicateurs se dégradent au contraire : la position favorable du BFR s'est retournée et on relève des créances très élevées détenues sur l'Algérie, le free cash flow est négatif à hauteur de – 47 M€ et l'endettement augmente de 31 M€ depuis décembre 2016.

Par ailleurs :

- on constate à nouveau un **effet conversion défavorable** qui impacte principalement le chiffre d'affaires sur la zone britannique (-23M€). Si l'on ajoute la baisse globale de rentabilité des contrats de cette zone en raison d'un retrait de l'activité en dehors de Londres, d'une augmentation des coûts d'exploitation et le contexte de très forte incertitude concernant la négociation du Brexit, cela pose à mon sens la question stratégique du maintien d'un objectif de développement fort de l'activité en Angleterre
- **Les coûts de développement** atteignent presque 8 M€ : ils augmentent encore par rapport à juin 2016 car les réponses aux AO se sont cumulées en 2017. Il sera nécessaire à mon sens d'analyser l'ampleur de ces coûts de développement par rapport au nombre de contrats gagnés par RATP DEV

à la fin de l'année 2017 et la profitabilité attendue, lorsque les réponses aux appels d'offres de Doha et Riyad seront connues.

- **Le pôle sightseeing** : nous venons d'être informés de la cession de l'activité de l'Open Loop New-York qui paraît opportune compte tenu de la configuration de ce secteur. Je partage l'avis de la Présidente de la CES quant à la nécessité d'effectuer un retour d'expérience concernant l'aventure New-Yorkaise qui va occasionner des pertes financières non-négligeables. La prise de risque est inhérente à la vie de l'entreprise, mais je pense qu'il serait opportun d'analyser la manière dont les hypothèses de développement de l'activité ont été construites et les moyens humains déployés par rapport aux objectifs.

SYSTRA :

Le niveau du CA est en retrait de 11,3 M€ par rapport à juin 2016 et l'EBIT est également en baisse : 3,1 M€ contre 4,5 M€ en juin 2016, on constate également une perte de 7,5 M€ concernant le RNPG.

Beaucoup d'opérations externes sont réalisées. Ces acquisitions ont un coût qui se répercutent dans les comptes de SYSTRA bien sûr et traduisent un changement du paradigme initial : on exporte de moins en moins le savoir-faire des ingénieurs français à l'international et on achète des sociétés étrangères.

Cette politique de croissance externe qui se conjugue à la baisse de la commande publique française avec la fin des contrats « LGV », a pour effet de réduire fortement la part française du CA de SYSTRA qui est appelée à devenir minoritaire dans les années à venir. Ce qui n'est pas sans créer une forte inquiétude des salariés français de SYSTRA sur leur avenir.

AUTRES FILIALES (RATP I, IXXI, SEDP, PROMOMETRO, TELCITE, WIZWAY) :

Le chiffre d'affaires, l'EBIT récurrent et le RNPG sont globalement en hausse mais on constate des disparités entre les filiales.

Le Cash flow libre est en nette baisse : 0,2 M€ / 6 M€ en juin 2016

Le CA d'IXXI est en hausse du fait de l'augmentation de l'activité avec la RATP mais en baisse pour ce qui concerne la part réalisée en dehors du Groupe.

En conclusion, si les indicateurs du Groupe sont globalement positifs, les résultats des filiales sont contrastés. Ne disposant pas à ce stade du plan stratégique adopté par RATP DEV et compte tenu de la dégradation de plusieurs indicateurs de cette filiale qui occupe une place importante au sein du Groupe, je m'abstiendrai sur les comptes consolidés. Je sollicite également, Madame la Présidente, un reporting régulier aux membres de ce Conseil concernant l'évolution de la situation de SYSTRA car si les tendances venaient à se confirmer, des répercussions financières, stratégiques et RH seraient à prévoir.

Vous trouverez ci-dessous un résumé des dernières séances du CRE que notre représentante Marie-Christine AMARD nous a communiqué.

Séance du 31 août 2017

Consultation sur l'arrêté des comptes sociaux au 30 juin 2017 de l'EPIC RATP

Déclaration CFE-CGC Groupe RATP

Dans un contexte de taux de change défavorable, la croissance du Groupe RATP est uniquement due aux bons résultats de l'EPIC. Globalement, la part des filiales dans le résultat du Groupe ne progresse pas. Si la rentabilité de RATP Dev retrouve son niveau de 2015 après une mauvaise année 2016, celle des autres filiales s'effondre.

Pour RATP Dev, les contextes politique et économique influent sur les résultats tandis que les coûts de développement continuent d'augmenter. Nous notons ainsi l'échec sur l'appel d'offres de Caen, une baisse du chiffre d'affaires en Grande Bretagne, une importance des créances détenues sur l'Algérie et le choix de céder l'activité de sightseeing à New York. La stratégie de développement de RATP Dev interpelle.

La politique de croissance externe de SYSTRA conjuguée à la baisse de la commande publique française modifie radicalement sa stratégie et interroge sur l'avenir des salariés français et sur les liens futurs de SYSTRA avec l'EPIC.

Concernant RATP I, IXXI, SEDP, Promométro, Telcité et Wizway, le chiffre d'affaires, l'EBIT récurrent et le RNPG sont globalement en hausse mais on constate des disparités entre les filiales. De plus, le cash flow libre est en nette baisse. Le chiffre d'affaires d'IXXI est en hausse du fait de l'augmentation de l'activité avec la RATP mais en baisse pour ce qui concerne la part réalisée en dehors du Groupe.

Si les indicateurs du Groupe sont globalement positifs, les résultats des filiales sont contrastés. La dégradation de plusieurs indicateurs de RATP Dev qui occupe une place importante au sein du Groupe et les interrogations sur SYSTRA conduisent les élus CFE-CGC Groupe RATP à s'abstenir sur l'arrêté des comptes consolidés au 30 juin 2017.

Déclaration CFE-CGC Groupe RATP

Les comptes de l'EPIC au 30 juin 2017 s'inscrivent globalement dans la ligne du budget et présentent une progression du chiffre d'affaires de 1,3% par rapport aux six premiers mois 2016. Parmi les points positifs, nous notons une capacité d'autofinancement supérieure aux prévisions, des recettes directes en hausses de 3,2% et une reprise du trafic payant.

Cependant, la productivité demeure importante et porte largement sur les effectifs. Ce sont 450 emplois supplémentaires qui sont supprimés, principalement à BUS et MRB. Dans ces départements, les suppressions de postes d'encadrants s'accompagnent d'expérimentations et de réorganisations incessantes, dégradant les conditions de travail et générant une absence de visibilité sur la stratégie opérationnelle et les objectifs à atteindre.

La masse salariale par agent ne croît que de 0,4% et montre que l'entreprise avait les moyens d'obtenir un accord salarial en 2017 si elle l'avait souhaité. Il est regrettable que les salariés soient ainsi doublement pénalisés.

Un troisième point d'inquiétude porte sur les investissements. En effet, compte tenu notamment de son importance exceptionnelle, le programme d'investissements, dont le taux de réalisation n'est que de 38% à mi-année, risque de ne pas être atteint en fin d'exercice.

Malgré les réserves ci-dessus évoquées, les bons résultats de l'EPIC enregistrés au premier semestre conduisent les élus CFE-CGC Groupe RATP à donner un avis positif sur l'arrêté des comptes sociaux au 30 juin 2017.

Points Marquants :

Information du Président

- trafic : + 0,4 % pour le mois de juin ; + 1.8 % pour juillet. Cette hausse s'explique par un retour de l'activité touristique et 6 jours d'exploitation en plus du RER A par rapport à juillet 2016, les travaux RVB s'étalent davantage sur le mois d'août. Sur les six premiers mois, la hausse représente + 0.7 %.
- recettes : + 5 % en juin ; + 7 % pour juillet.

RVB Ligne A

4.1 Km linéaire réalisé pour une prévision de 3.7 km. Renouvellement de 4 aiguillages tel que prévu. Les activités ont été mieux managées. A noter 6 accidents du travail.

Information sur la situation des filiales à fin juin 2017

- Le marché de la Toscane est en attente d'une réponse de la Cour de justice de l'Union Européenne, prévoir 18 à 24 mois pour l'obtention de la décision.
- A New-York, un investissement d'environ 30 M de \$ a été réalisé sur 4 ans pour l'activité de Bus Touristique (Filiale Open Loop). Les pertes enregistrées et l'analyse du contexte concurrentiel ont amené la RATP à vendre sa filiale.
- Systra en difficulté : son CA est en recul de - 3,7 %.
- Concernant Ryad, la RATP espère bien remporter quelques marchés compte tenu des nombreux contrats en appel d'offres.
- Doha : actuellement la concurrence est entre France et Allemagne.
- Canada : des projets d'envergures se profilent dans les 3 principales villes, Montréal avec une ligne entièrement automatique de 30 km ; Québec ; Vancouver. Le Groupe RATP se prépare pour se positionner sur ce futur marché.